DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS		REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité
Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :	53	
En exercice :	53	
Présents :	29	N°174

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents</u>: EMEL Maryse, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé: GUERRIEN Marc.

## Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Jérôme LEGENDRE

Monsieur Guillaume GODIN

Madame Mizgin OZHAN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Solène DA SILVA

Monsieur Cédric SCHROEDER

Monsieur Franck LE ROY

Madame Maria Elisabete GONCALVES

**PEIXOTO** 

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Dominique HE

Monsieur Zishan BUTT

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Madame Sandrine DESIR

Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Jean-Paul GILLY

Madame Ling LENZI

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Katalyne BELAIR

Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

DGA Solidarité/ Direction de la Santé Publique/Service Prévention et Education Santé

OBJET : Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire de la Direction de Santé de la ville d'Aubervilliers

#### LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique DAUVERGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 permettant à la Maire, par délégation du Conseil municipal, d'exercer certaines attributions ;

Vu la délibération n°149 du Conseil municipal du 30 septembre 2021 portant délégation d'attribution à la Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions relatives à 5 000 000 d'euros ;

Vu le projet de convention de subvention entre la ville d'Aubervilliers, via le service Promotion de la Santé et l'Agence Régionale de Sante d'Ile-de-France pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention des addictions en vue de l'amélioration de la santé des habitants du territoire communal;

Considérant l'intérêt que représente le développement des actions de prévention et de sensibilisation mais également le renforcement du partenariat avec la Préfecture de la Seine- Saint-Denis sur ces questions ;

Considérant l'allocation d'une subvention d'un montant maximum de 91 253 euros au titre de la participation financière de l' Agence Régionale de Santé d' Ile-de-France pour les années 2023 à 2025 aux actions de prévention et de sensibilisation mises en œuvre par la Direction Santé Publique.

Adoption à l'unanimité par 47 pour , 1 ne prend pas part au vote (Véronique DAUVERGNE)

#### **DELIBERE:**

**SIGNE** la convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé et la ville d'Aubervilliers pour le développement des actions de sensibilisation des addictions et

de prévention sur le territoire communal.

**DIT** que la convention prévoit une subvention maximum de **91 253 euros** au titre des années 2023 à 2025 soit :

o **9333** euros pour 2023 ; **39 880** euros pour 2024 et **42 040** euros pour 2025

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'exécution à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<a href="https://telerecours.fr">https://telerecours.fr</a>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 28/11/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20231117-Imc133778A-DE-1-1

Publiée le : 28/11/23

Certifiée exécutoire : 28/11/23

Le Maire,

Karine FRANCLET